

QUESTIONNAIRE

1. De nombreuses familles à Genève éprouvent des difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle.
 - a) Diriez-vous que c'est une problématique politique majeure à Genève ? Pour quelles raisons ?
Oui c'est une problématique majeure, évidemment. Elle est aujourd'hui insuffisamment prise en compte par le politique, et fait majoritairement du tort aux femmes, mais pas seulement.
 - b) Quelles mesures proposeriez-vous pour aider les familles genevoises à concilier vie familiale et vie professionnelle ?
Doubler en une législature l'offre de places en crèche, car c'est le mode de garde que les familles souhaitent en majorité, là où il y a le plus de besoins. Les autres modes de garde (prestations restreintes, FAJ) sont très utiles également, en complément aux crèches.
Favoriser l'eworking lorsque cela est possible ainsi que la souplesse des horaires : certaines tâches peuvent très bien être faites par le travailleur chez lui de 21h à 23h s'il le souhaite lui laissant ainsi le temps d'aller chercher plus tôt ses enfants à la crèche ou à l'école par exemple.
Introduire un congé parental avec une part incompressible pour le père afin de mieux l'intégrer dans la vie du tout-petit et rétablir un peu l'égalité devant le congé du travail pour raison de naissance.
2. L'Etat genevois offre des prestations de soutien à la famille (notamment les prestations complémentaires familiales, les bourses d'études et les demandes d'allocation de logement)
 - a) Quels sont, selon vous, les obstacles qui empêchent certaines familles à Genève d'accéder à de telles prestations ?
Il faut connaître leur existence, savoir où et comment les trouver. Cela nécessite d'avoir de bonnes connaissances de français ainsi qu'un niveau correct d'études pour réunir les papiers nécessaires à leur octroi.
 - b) Quelles mesures proposeriez-vous pour améliorer l'accès des familles genevoises aux prestations de soutien à la famille ?
Il y a toutes les questions d'assistanat social et d'apprentissage du français liées aux questions de la migration : le soutien accru aux associations (comme *Camarada* par exemple) peut aller en ce sens et l'Etat peut également faire un effort pour être plus facilement et directement accessible en termes d'informations (disponibles sur internet par exemple.)
Des campagnes d'information ciblées aux familles (flyer disponible chez les pédiatres, médecins, gynécologues, assistants sociaux, crèches, etc.) et faites par l'Etat grâce à un courrier-type aux parents suite à une naissance permettraient d'améliorer cet accès.
3. Imaginons la mise sur pied par l'Etat d'un Secrétariat à la famille (secrétariat intégré à un département du Conseil d'Etat).
 - a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ?
Il centrerait autour d'un service l'entier d'une thématique qui actuellement dépend de plusieurs départements (DIP, DEAS, DALE en tout cas). Il donnerait plus d'importance dans l'action politique à ce thème, pourtant central pour notre société mais trop peu thématisé aujourd'hui, sauf à travers d'abstraites slogans « il faut mieux concilier vie professionnelle et familiale » qui ne débouchent souvent sur pas grand-chose de concret.

- b) Quels en seraient les désavantages ?
Il ne faudrait pas qu'il fasse double emploi avec d'autres parties de services existants. Il ne serait peut-être pas aussi pointu sur les questions précises, maîtrisées par tel ou tel département.
4. Et maintenant la mise sur pied par l'Etat d'un Observatoire des familles ayant pour objectif d'étudier la situation des familles à Genève et leur évolution (outil mis sur pied par le Conseil d'Etat, qui travaillerait avec l'Université en lien avec les associations).
- a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ?
Cela serait très intéressant et me fait penser à l'observatoire de la petite enfance, qui existe déjà et est intégré au SRED. Cela permettrait d'avoir des statistiques précises récentes et suivies d'année en année, tout en permettant de cibler par des études complémentaires sur tel ou tel aspect lié aux familles (le revenu moyen, l'appauvrissement en fonction du nombre d'enfants, l'insertion, le niveau d'études respectif des membres de la famille, etc.)
- b) Quels en seraient les désavantages ?
Son coût, mais il pourrait être très raisonnable. Celui de la petite enfance est de 1.5 ETP de mémoire. Ce n'est pas la mer à boire ! Celui-ci serait plus élevé car le nombre de personnes à sonder (même par échantillon) est plus important, mais cela peut être un investissement utile pour Genève, si ensuite les politiques s'emparent de ces chiffres pour les analyser et surtout en faire des actions concrètes.
5. Et pour finir, parlons "politique familiale" dans le canton de Genève.
- a) Quelles sont, selon vous, les mesures actuelles qui définissent le mieux la politique familiale dans le canton de Genève ?
Subvention des crèches par les communes, accueil parascolaire, contraception dans les pharmacies, prestations complémentaires familiales. J'avoue que ce concept est un peu flou pour moi aujourd'hui, même après 9 ans au Grand Conseil.
- b) Quelles sont les mesures que vous préconiserez pour la développer ?
Des prestations complémentaires familiales plus élevées, sur le modèle de ce qui a été mis en place par Pierre-Yves Maillard dans le canton de Vaud